

SEANCE DU 25 JUNI 2009

L'an deux mille neuf, le vingt cinq juin, à 20 h 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Christine DUBOIS – Maire.

<u>PRESENTS</u>	Mesdame	DA COSTA Maryse
	Messieurs	ADAMO Jacques
		BADIE Jean-Pierre
		BURGEVIN Stéphane (secrétaire de séance)
		FORTIN Jean-Luc (secrétaire de séance)
		OFFRETE Jean-Yves
		UBERSFELD Sylvain
Absents excusés	Madame	CHEZZI Sandrine (pouvoir à C.Dubois)
	Monsieur	LA BRETONNIERE (pouvoir à S. Burgevin)

1°) Lecture du compte-rendu de la séance du 3 Avril 2009

le compte rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité

2°) VOTE DU 2^{ème} ADJOINT – VOTE POUR LE POSTE DU TITULAIRE AU SIVSO ET DU SUPPLEANT AU SYNDICAT DE GENDARMERIE

Suite à la démission de Chrystel BESANA, 2^{ème} adjointe, Madame le maire propose de voter pour le remplacement du 2^{ème} adjoint.

Mr Jean-Luc FORTIN est seul candidat.

Après un vote à main levée et à l'unanimité le conseil municipal désigne Jean-Luc FORTIN comme 2^{ème} adjoint.

Il est procédé à la désignation du titulaire au Syndicat de l'Orge et au suppléant au Syndicat de la Gendarmerie.

- Mr Sylvain UBERSFELD est désigné comme titulaire au SIVSO
- Mr Jean-Pierre BADIE est désigné comme suppléant au Syndicat de Gendarmerie

Ces 2 syndicats seront avertis du changement de personnes.

3°) DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET 2009 (intérêt ligne de crédit)

La ligne de crédit a été consolidée en prêt lors du vote du budget 2009, il reste cependant des intérêts non réglés à ce jour faute de crédits inscrits sur le compte 6615.

Le conseil municipal, après délibération, accepte de virer du compte dépenses imprévues la somme de 100 euros sur le compte 6615.

4° SUBVENTION ACL – DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET 2009

L'association campusienne des loisirs ACL a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la mairie pour l'organisation de la brocante annuelle de Mauchamps.

L'objet de la présente demande est la suivante : l'ACL fait venir des personnes pour l'animation musicale dans les rues de Mauchamps. Elle sollicite une subvention de 300 euros pour 2 accordéonistes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser cette subvention de 300 euros. Cette somme sera prélevée sur les crédits des dépenses imprévues.

Madame le maire fait part également du souhait de l'association sportive d'obtenir une subvention de la commune pour l'achat de divers matériel. En effet en septembre, l'association organise des cours de gym (1 fois par semaine) et aura besoin de racheter des tapis et autre matériel. Le conseil municipal donne son accord sur le principe mais attend une demande de subvention chiffrée.

5°) DELIBERATION ADHESIONS NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT DE TRANSPORT SUD ESSONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 5211-8
Considérant les demandes d'adhésion au Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne formulées par les communes de Pussay et Saclas

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Article 1 : approuve l'adhésion des communes de Pussay et Saclas

Article 2 : la présente délibération sera adressée :

à Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes
à Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne.

6°) POINT SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES ET SALLE DU CONSEIL – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Les travaux de la salle des fêtes, de l'entrée, des toilettes et de la salle du conseil sont terminés pour un coût TTC de 227 868.52 euros.

Il reste cependant à payer des travaux supplémentaires :

- Electricité dans la salle du conseil 5 000 euros
- Electricité dans la salle des fêtes 3 000 euros
- Un sinistre dans les douches 600 euros (remboursés par l'assurance en totalité)

- Une visite de sécurité (non chiffrée) à prévoir dans le courant de l'année.

La demande de subvention auprès de l'état a été faite, elle se monte à 30 % du montant HT 179 215.92 € subventionnable soit un montant de 53 764.78 € qui figure en recettes d'investissement.

Madame le maire précise également qu'il serait nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement pour divers achats :

- Panneaux « attention enfants » rue de la Mare du Bois
- Des ralentisseurs rue de la Mare du Bois et rue de la Croix à hauteur de la propriété Luisetti
- Des ralentisseurs rue de la Mare du Bois au niveau du stop de la rue Chanteclair.
- Un coussin berlinois avant le tournant de la propriété Thélliez
- Des bandes de ralentisseurs rue Saint Eloi
- 2 filets de but à racheter, les anciens ont été enlevés car ils devenaient dangereux pour les enfants.

La délibération suivante est prise :

« Suite à des travaux supplémentaires dans la salle des fêtes et la salle du conseil, le maire demande qu'une décision modificative soit prise au niveau des dépenses d'investissements en inscrivant la somme de 8 500 € au compte 21311.

Des travaux d'aménagement routier et d'aménagement sur le stade sont également à prévoir, le maire demande qu'une autre décision modificative soit prise en investissement en inscrivant une somme de 6 300 € au compte 2152 pour panneaux et ralentisseurs et 200 € au compte 2128 pour l'achat de filets de but.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité les décisions modificatives en section dépenses investissement, toutes les recettes d'investissements n'ayant pas été utilisées pour les dépenses d'investissements. »

7°) QUESTIONS DIVERSES

- **Sites internet** : il est rappelé que les habitants peuvent consulter régulièrement 2 sites : celui de Mauchamps (www.mauchamps.org) et celui du jumelage (<http://hosshamps.free.fr>)
- **Déjections canines** : il est rappelé avec insistance, aux propriétaires qui promènent leurs chiens sur le stade, ainsi qu'aux abords des jeux pour enfants, qu'ils doivent veiller à la propreté des lieux, pendant et après leur passage.
- **Enquête publique** : l'enquête est terminée, le rapport de l'enquêteur, Mr Morel, devrait nous parvenir vers le 10 juillet.
- **Décharge à St Escobille** : le préfet, suite à la demande de nombreux élus de communes, de Députés, du Conseil Général, ne veut pas revenir sur l'exploitation d'un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune de St Escobille. Sa réponse aux nombreux courriers qu'il a reçus est sans appel.
- **Gratuité A10/A11** : un courrier a été envoyé au secrétaire d'Etat chargé des transports – Dominique Bussereau - demandant la gratuité de l'accès aux autoroutes A10 et A11 et d'interdire l'accès aux Poids Lourds en transit sur le tronçon de la N20 à partir d'Artenay. Une réponse a été faite, elle ne correspond pas au problème posé.
- **Cimetière** : celui-ci a été vandalisé (croix arrachées...) aucune tombe n'a été touchée.
- **Tombe en déshérence** : il a été signalé une tombe non entretenue depuis de nombreuses années (tombe située à côté de la famille Sauzet). Madame le maire fera

mettre un panneau. Dans un délai de 3 ans après cette publicité, si la concession est toujours en état d'abandon, le conseil municipal sera appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non (article L2223-17 du CGCT). Il sera remis également un panneau sur les 2 concessions en état d'abandon signalées lors de la séance du conseil d'avril 2008 et dont les panneaux ont été arrachés.

- **Eclairage public** : Jean-Yves Offrète informe le conseil que la commission environnement de la communauté de communes organisera une réunion d'information pour les élus, concernant les expériences menées par d'autres communes en matière d'économie d'énergie sur la gestion de l'éclairage public.
- **Gestion des eaux** : Jean-Luc Fortin rappelle qu'il reste une 2^{ème} tranche à faire. Le SIVSO fera une étude.
- **Accompagnatrice scolaire** : Stéphane Burgevin rappelle l'urgence de trouver une accompagnatrice pour la rentrée de septembre en emploi aidé. Madame le maire fera appel à l'ANPE. Des solutions sont peut-être envisageables avec une personne de Mauchamps.
- **Micro-crèche** : il s'agit d'une petite structure de 9 enfants et 3 adultes. Cette micro-crèche sera financée en totalité par la CAF qui subventionne à hauteur de 300 000 euros et 80 000 euros de travaux. L'achat d'une maison dans Mauchamps est envisagé. Le projet doit-être terminé le 31 octobre prochain.
- **Bornage rue Saint Eloi et rue des Néfliers** : suite à la plantation des arbres le long de ces 2 rues, il semblerait que les bornes aient été déplacées. Un bornage par un géomètre est en cours..

Séance levée à 10 H 20